

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 13 avril 2023

dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le treize avril de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (21) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Nathalie KATZ-BETENCOURT, Olivier BECHT, Bilge BAYRAM, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

**Excusés (12) :**

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
M. Jean KIMMICH (procuration à M. MARCUZ)  
Mme Barbara HERBAUT (procuration à M. BECHT)  
M. André GIRONA (procuration à Mme ADAM)  
M. Alain DREYFUS  
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)  
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)  
Mme Véronique FLESCH (procuration à M. NYREK)  
Mme Bérengère MICODI  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

**Point 15 de l'ordre du jour**

**Création d'une Maison de la Musique : approbation de l'avant-projet définitif et de son plan de financement**

La Ville de Rixheim envisage la rénovation énergétique et patrimoniale du bâtiment communal situé 26 rue Zuber, à côté de la Commanderie. La partie sud du bâtiment est affectée au service d'incendie et de secours. Les locaux anciennement occupés par les services techniques deviendront la future Maison de la musique et hébergeront l'Ecole de Musique et l'Orchestre d'harmonie de Rixheim.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à l'agence IOEW de Colmar. L'estimation du projet au stade de l'APD se décompose de la manière suivante :

- Travaux : 3 506 000 € HT,
- Maîtrise d'œuvre : 406 696 € HT,
- TOTAL : 3 912 696 € HT.

En date du 24 février et du 13 décembre 2022, le Conseil municipal a statué sur cette opération avec un plan de financement qu'il convient désormais d'actualiser.

Pour financer le projet, pourront être sollicités la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), ainsi que l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) / DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif de la réhabilitation des anciens bâtiments des services techniques en une maison de la musique et de la caserne des pompiers, tel que présenté par l'agence IOEW en mars 2023, pour un coût estimé des travaux s'élevant à 3 506 000 € HT, et un coût de maîtrise d'œuvre estimé à 406 696 € HT.
- d'approuver le plan de financement ci-après :

<b>Organisme</b>	<b>Dispositif</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Etat	DSIL / DETR	1 565 079,00	40 %
Région Grand Est	Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité	782 539,00	20 %
CeA	Fonds d'attractivité Alsace	782 539,00	20 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	782 539,00	20 %
		<b>3 912 696,00</b>	<b>100 %</b>


- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 14 avril 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*